229. 1[illegible] droite, le centre applaudissent chaleureusement.

M. de Ramel est ensuite validé à mains levées à la presque unanimité, sauf quelques socialistes auxquels on adresse des huées et des lazzis. Beaucoup de députés vont féliciter M. de Ramel.

L'élection de M. Chauffemps est validée.

M. Thierry lit son rapport sur l'élection de M. Ripert, qui a été élu à Marseille contre M. Flaissières, maire socialiste.

Après un discours de M. Antide Boyer, qui la combat avec une extrême violence, et la réplique de M. Ripert, qui a obtenu un très vif succès, l'élection de M. Ripert est validée à mains levées, presque à l'unanimité.

La Chambre valide l'élection de M. Vallée, dans la 1re circonscription de Saint-Pol.

Une proposition de M. Maujan, tendant à ce que les rapports d'élection soient insérés au *Journal officiel*, vingt-quatre heures avant leur discussion, est adoptée par 290 voix contre 227.

Une motion additionnelle de MM. Lasies et Roille, demandant que toutes les pièces des dossiers des élections soient insérées au *Journal officiel* en même temps que les rapports, est repoussée par 392 voix contre 59.

La Chambre, après avoir mis en tête de son ordre du jour de la séance de demain les scrutins pour la nomination de plusieurs membres de commission de surveillance, lève sa séance à 7 heures 10.

## A LA CHAMBRE

### LA LOI SUR LES ASSOCIATIONS

Un nouvel élu de l'Aube, M. Paul Meunier, va déposer nécessamment une proposition tendant à compléter les draconiennes dispositions de la loi sur les associations.

M. Meunier entend interdire à tout membre d'une congrégation d'exercer le ministère ou de faire acte de ministère à titre paroissial, sans une autorisation préalable du ministre des cultes, qui sera subordonnée elle-même à la preuve fournie par l'intéressé, qu'il est désormais absolument étranger à sa congrégation. Encore, la sécularisation ne pourrait-elle s'effectuer dans le département où se trouve l'établissement dont aura fait partie le congréganiste aspirant à la sécularisation. Les infractions à ces dispositions seraient punies des peines prévues à l'article 8 de la loi sur les associations.

### LES INCOMPATIBILITES

M. Georges Berry, député de la Seine, a présenté lundi, à la Chambre, une proposition de loi sur les incompatibilités parlementaires.

### SERVICE D'UN AN

MM. Lasies, Forest et le général Jacquey ont repris une proposition de loi qu'ils avaient déposée sous la précédente législature, et qui, s'inspirant des théories du duc de Feltre, tend à réduire à un an la durée du service militaire, en recourant pour compléter l'effectif à des réengagements de cinq ans.

### INTERPELLATIONS ET PROJETS

MM. Denys Cochin a vu M. Delcassé et s'est entendu avec lui pour fixer, soit à vendredi prochain, soit au 27 juin, l'interpellation sur le protectorat des chrétiens d'Orient. Quant à M. Millevoye, sa demande d'interpellation sur la politique extérieure a été déposée aujourd'hui seulement. Nous vous avons annoncé que M. Gauthier de Clagny ajournerait le dépôt de sa proposition d'amnistie.

C'est seulement jeudi que M. Gérault-Richard posera à M. Doumergue sa question sur la réorganisation de la Martinique.

## LA PAIX

**Au camp de concentration de Winburg. — Un discours de Dewet. — Les héroïnes de la guerre**

Winburg, 15 juin. — Des scènes navrantes se sont passées aujourd'hui après la soumission des Boers, quand ceux-ci ont pénétré dans le camp de concentration et que les femmes et les enfants ont appris de leurs bouches les noms des femmes, des frères, des fils et des pères qui avaient succombé pendant les hostilités.

Le général Dewet, monté sur une table, a fait un discours dans lequel il s'est adressé aux femmes pour les remercier de l'appui intrépide qu'elles avaient donné à la cause nationale pendant toute la durée de la guerre, qu'elles fussent internées dans les camps de concentration ou libres dans les plaines du veldt.

Il y a longtemps, dit-il, que nous aurions été obligés de renoncer à la lutte, ô femmes, si vous ne vous étiez pas montrées si fidèlement attachées à la patrie. Non je ne voudrais pas appartenir à une nation dont les femmes ne seraient pas dévouées à la cause nationale. Pendant que nous étions à la campagne, les nouvelles que nous recevions de tous les camps de concentration, nouvelles qui nous faisaient connaître votre esprit de détermination et de solidarité, enflammaient les combattants d'une joie vive ardente et si même nous eussions tous été tués dans les combats, il aurait été de votre devoir, ô femmes, d'élever vos enfants à être aussi intrépides que les hommes que je vous ramène aujourd'hui.

Nous sommes aujourd'hui sous un nouveau gouvernement aujourd'hui seulement, jamais auparavant, et ce gouvernement est le gouvernement anglais. Il faut que je vous explique que c'est le gouvernement légal. Je dis que notre gouvernement est le gouvernement anglais et que je me trouve maintenant sous ce gouvernement. J'ai combattu jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'espoir. Il était temps de mettre bas les armes. C'était devenu une amère nécessité.

Je vous engage à être fidèles à notre nouveau gouvernement. Sans doute, il est cruel pour vous d'apprendre par ma bouche que nous avons un nouveau gouvernement, mais Dieu l'a voulu ainsi. Nous avons été obligés d'abandonner la cause nationale, cette cause pour laquelle nous avons combattu pendant deux ans et huit mois. Dieu exige aujourd'hui de nous, en qualité de population chrétienne, que nous soyons fidèles à notre nouveau gouvernement. Je vous remercie du fond du cœur, ô mes sœurs, de votre fidélité envers la patrie, de votre foi dans notre cause. Soumettons-nous à ce que Dieu a décidé pour moi-même et pour mon peuple. Je vous prie de servir fidèlement notre nouveau gouvernement, comme les burghers et comme moi-même.

## TIRAGES FINANCIERS

du lundi 16 juin 1902

OBLIGATIONS VILLE DE PARIS 1865. — Le numéro 561.880 gagne 150.000 francs. — Le numéro 426.901 gagne 50.000 francs. — Les quatre numéros suivants gagnent chacun 10.000 francs : 440.800, 490.453, 167.011, 538.227. — Les cinq numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs : 86.919, 390.794, 39.952, 259.585, 256.471.

Enfin, les dix numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs : 249.420, 216.902, 190.906, 268.491, 578.154, 126.840, 420.731, 312.034, 68.465, 581.394.

OBLIGATIONS CANAL DE SUEZ. — Le numéro 128.155 gagne 150.000 francs. — Les numéros 97.992, et 55.899 gagnent chacun 25.000 francs. — Les numéros 331.596, et 220.698 gagnent chacun 5.000 francs. — Les vingt numéros suivants gagnent chacun 2.000 fr. : 129.653, 70.148, 193.550, 329.942, 305.402, 328.262, 7.348, 58.216, 283.195, 274.659, 4.665, 354.067, 306.773, 265.933, 15.704, 56.322, 194.463, 149.286, 30.224, et 50.245.

CANAL DE PANAMA. — Obligations et bons à lots. — Le numéro 754.968 gagne 250.000 fr. — Le numéro 821.940 gagne 100.000 fr. — Les numéros 47.808 et 1.094.917 gagnent chacun 10.000 fr. — Les numéros 1.852.595 et 1.904.939 gagnent chacun 5.000 fr. — Les cinq numéros : 1.866.478 — 1.414.907 — 1.210.090 — 1.267.692 — 428.495 gagnent chacun 2.000 fr. — Cinquante autres numéros gagnent chacun 1.000 francs.

## LE CONGRÈS NATIONAL

POUR LA

### PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE A LILLE

Lundi matin s'est ouvert, à Lille, dans la salle des fêtes de l'Exposition, le congrès national pour la protection de la propriété industrielle et artistique, sous la présidence d'honneur de M. Faucheur, président de la Chambre de commerce de Lille, et la présidence effective de M. Poullet, avocat du barreau de Paris, ancien bâtonnier. Parmi les membres du bureau nous remarquons : M. Carissimo, de Roubaix, vice-président ; M. Moirez, bâtonnier de l'Ordre des avocats ; M. Dubron, avocat à Douai, etc. M. Breton, directeur de l'Office des brevets au ministère du commerce, représente le ministre du commerce.

Après une allocution de M. Faucheur qui montre combien est impartiale notre législation des brevets d'invention, M. Poullet expose en un long discours l'historique de l'Association pour la protection de la propriété industrielle et artistique. Fondée en 1899, elle a eu pour but de porter remède à l'état des choses si défectueux dans notre pays. Elle est déjà parvenue à faire créer un Office de concessions de brevets, comme il en existait dans tous les pays, et elle a en outre fait voter les lois de juillet 1901 et de 1902. La première question étudiée était relative au coût des brevets. Actuellement, on sait que la taxe perçue pour l'enregistrement des brevets d'invention (article 4 de la loi du 5 juillet 1844) est de 500 francs pour un brevet de 5 ans, 1.000 fr. pour 10 ans, 1.500 fr. pour 15 ans, soit 100 fr. par an, payables par bloc de 5 années. Le rapporteur de la question, M. Emile Bert, docteur en droit, secrétaire de l'Association, fait remarquer que ce système de la taxe uniforme n'est pas très équitable et qu'il nuit au développement des inventeurs. L'inventeur, en effet, liesite facilement, pour une modeste découverte, dont il n'est peut-être pas toujours très sûr, à effectuer de suite une dépense de 500 francs, puisqu'il n'a pas la certitude, — bien au contraire, — de rentrer dans ses fonds et de tirer parti de sa découverte. Quelquefois aussi, celle-ci durera un feu de paille et par suite produira moins de bénéfices qu'un brevet longtemps exploité.

M. Bert propose de substituer à la taxe uniforme une taxe progressive, suivant la durée de l'exploitation du brevet. Il est juste d'ailleurs qu'un brevet longtemps exploité paie plus qu'un brevet rapidement abandonné. Il propose 50 francs pour la première année, 75 francs pour l'année suivante, 100 francs pour la troisième année, 175 francs pour la quatrième, et ainsi de suite, la taxe augmentant ainsi de 25 francs chaque année jusqu'à la quinzième où cela sera de 375 fr. Ainsi un brevet exploité pendant 15 ans paiera 3.375 fr. soit beaucoup plus que maintenant, mais l'inventeur pauvre et inquiet ne sera pas arrêté dans son essor par l'obligation de verser avant tout la grosse somme de 500 francs.

A la suite d'une assez longue discussion, le Congrès approuve le principe de la progression, mais ne demande que 25 francs de droit pour la première année, plus les 25 francs de la taxe d'inscription.

D'autres questions ont été abordées, comme celle des modifications à apporter au régime actuel des certificats.

Le soir, un banquet réunissait au restaurant Divoir les membres du Congrès.

Deux autres séances auront lieu dans la journée de mardi.

*Il reste à publier beaucoup de vers d'Hugo, Entre autres un poème au Savon du Congo.*

# Chronique Locale

## ROUBAIX

### LE NOUVEL HOPITAL

Au mois de décembre 1891, le Conseil municipal présidé par M. Julien Lagache votait un emprunt de 1.240,000 francs pour l'exécution de divers grands travaux. Sur cette somme, 436.000 francs devaient être affectés à l'acquisition d'un terrain pour un second hôpital.

Quelques semaines après cette délibération, la Ville de Roubaix était autorisée légalement à contracter cet emprunt. Sans perdre de temps, l'administration municipale s'empressa d'acheter le terrain qui lui avait été désigné, terrain qui est situé aux « Trois-Ponts ». Il touche, d'une part, à l'ancienne route de Roubaix à Lannoy ; sur deux autres côtés, il est contigu au chemin vicinal ordinaire N° 9 des « Trois-Ponts » ; le quatrième côté tient à diverses propriétés. Le terrain mesure dans son ensemble 4 hectares 79 ares 38 centiares.

Aux élections municipales de 1892, les collectivistes arrivèrent à la mairie et jusqu'en 1894 on ne parla pas du projet de construction du nouvel hôpital. Dans la séance du 9 février de cette année, M. Trannoy, adjoint au maire, proposa à ses collègues de faire appel à la générosité de l'Etat, du département et surtout à la charité publique pour la création de cet établissement hospitalier.

Afin d'arriver à faire accepter sa combinaison, M. Trannoy rappela avec beaucoup d'à propos qu'en 1853 l'hôpital actuel put être érigé grâce à une souscription ouverte par la Chambre de Commerce. « J'espère, disait-il, que les Roubaisiens, notamment les industriels et les commerçants suivront la voie tracée par MM. Julien Lagache, Henri Ternynck, Alfred Motte et Mme Veuve Boucicaut qui, par leurs legs, ont assuré la création d'établissements hospitaliers de diverses sortes. »

La proposition de M. Trannoy fut très mal accueillie par les conseillers municipaux révolutionnaires. « Non, non, pas de çà, s'écria le citoyen H. Thérin. C'est la glorification de la société bourgeoise qu'on nous propose ! » On renvoya la motion de M. Trannoy aux commissions compétentes et la question du nouvel hôpital fut de nouveau enterrée par les socialistes.

Presque deux ans plus tard, le même citoyen H. Thérin, qui s'était fait remarquer par son ardour à combattre le projet de M. Trannoy, demanda au Conseil municipal de contracter un emprunt de deux millions pour la construction du nouvel hôpital ; il invita en même temps ses collègues à rétablir la taxe de trois francs par hectolitre sur les vins. Cette taxe, destinée à amortir le capital, allait, selon les prévisions les plus optimistes, rapporter 63,000 francs.

Or, les deux millions qu'on se proposait d'emprunter devaient être remboursés en trente annuités égales de 109,000 francs, capital et intérêts compris. Le citoyen Thérin reconnut lui-même que la somme de 63,000 francs était insuffisante, mais il ne prit même pas la peine d'indiquer dans son rapport les ressources nouvelles, grâce auxquelles on aurait pu parfaire la somme de 109,000 francs. Les collectivistes ne pouvaient pas avouer plus cyniquement qu'ils ne voulaient pas de nouvel hôpital.

Par un arrêt du 28 avril 1896, le Conseil d'Etat déclara nettement et sans aucun ménagement de forme qu'il n'y avait pas lieu de donner suite à la délibération de nos édiles révolutionnaires, qui ne se firent d'ailleurs pas prier pour ne plus parler de leur projet boiteux.

Sous la pression de l'opinion publique qui commençait à s'exaspérer du mauvais vouloir des collectivistes, l'administration municipale chargea, en 1897, un architecte de préparer des plans. D'après les études fournies par cet architecte, le nouvel hôpital devait comprendre 21 pavillons, dont 14 pour les malades et 7 destinés aux services généraux, y compris la mise en bon état de viabilité des rues aboutissant à l'établissement : l'évaluation totale des dépenses s'élevait à 3,300,000 francs.

Le Conseil municipal décida de couvrir les frais par un emprunt à 3 fr. 50 % de 3.300,000 francs, remboursable en 30 ou 40 années,

Etant donnée la situation déplorable des finances de la Ville, l'administration municipale ne pouvait pas donner des garanties certaines en ce qui concernait le « gage » de l'emprunt. Il fallait s'y attendre, le ministre de l'Intérieur se refusa à ratifier la délibération du Conseil municipal.

Depuis cette époque jusqu'au jour où ils furent enfin chassés de l'Hôtel de Ville, les socialistes ne firent même plus allusion à la construction du nouvel hôpital. Grâce à l'heureuse initiative de l'administration municipale républicaine, la question ne tardera pas, on le sait, à recevoir une solution pratique.

L'EXCURSION DU COLLÈGE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES. — Nous rappelons que le départ de l'excursion du Collège, aura lieu jeudi, 19 juin, à quatre heures cinquante du matin.

Les excursionnistes commenceront par un pèlerinage à Notre-Dame de Brébières, à Albert ; ils se rendront ensuite à Amiens, pour visiter la Cathédrale ; puis le train les emportera vers Le Tréport, où l'on dînera. Après un séjour de plusieurs heures dans ce pittoresque port de mer, les dernières heures de l'après-midi se passeront à Dieppe.

Le train spécial sera de retour à Roubaix à neuf heures cinquante-cinq du soir.

Les adhésions sont reçues jusqu'aujourd'hui mardi, à six heures du soir, dernière limite. Les excursionnistes devront retirer leur billet mercredi, au Collège à partir de une heure, après-midi.

Deux concours viendront encore augmenter l'intérêt du voyage. Deux prix seront offerts pour la plus belle rédaction du voyage et pour la plus belle collection de photographies prises pendant l'excursion.

Et maintenant, souhaitons aux voyageurs le beau temps nécessaire à toute fête de ce genre.

LA SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE L'« ANCIENNE » AUX CONCOURS DE LENS ET D'ANTOING. — La société de gymnastique l'« Ancienne », qui prenait part, dimanche dernier, aux concours de Lens et d'Antoing, y a remporté des succès magnifiques.

A Antoing, au concours international de mouvements spéciaux avec engins, l'« Ancienne », dirigée par M. Achille Desurmont, secrétaire-adjoint, obtient le 1er prix contre cinq sociétés belges. Le championnat individuel artistique international est décerné à M. Alfred Cornille, sur 32 concurrents ; 4e prix, Georges Pollet ; 6e prix, Ernest Lebrun ; 10e prix, Joseph Coetsier ; 13e prix, Joseph Carretto. Dans le championnat des jeux athlétiques, M. Henri Moerman obtient le 1er prix sur 18 concurrents belges et français ; 2e prix, Albert Bayart ; 4e prix, Emile Bernolet ; 5e prix, Charles Tapis ; 7e prix, Achille Desurmont ; 10e prix, Albert Selosse ; 11e prix, Achille Leplat.

A Lens, le succès est également très brillant ; M. Félix Ghysels se classe quatrième au concours individuel artistique devant quatre-vingts concurrents ; 15e prix, Paul Vandendriessche ; 30e prix, Victor Lefebvre ; 41e prix, Henri Notelet.

Nous félicitons bien sincèrement nos vaillants gymnastes de l'« Ancienne ».

ŒUVRE DE LA BOUCHÉE DE PAIN ET DU PRÊT DU COUCHAGE. — Le tirage des primes de la saison 1901-1902 est définitivement fixé au dimanche 6 juillet prochain. Il aura lieu au cours d'une grande fête sportive que le Racing-Club Roubaisien organise au profit de l'œuvre. Nous donnerons sous peu les détails de cette fête qui promet d'être des plus brillantes.

LES FUNÉRAILLES DE M. ALFRED BAUWENS, VICE-PRÉSIDENT DE LA FANFARE L'*ESPÉRANCE*, ont eu lieu, lundi après-midi, à quatre heures, en l'église Notre-Dame, au milieu d'une assistance particulièrement nombreuse. Sur le parcours la Société a joué la Marche funèbre de Chopin.

Au cimetière, M. Arthur Minnens, secrétaire de la fanfare, a prononcé un discours dont voici le passage principal :

A l'annonce de la perte irréparable que nous venons de faire, pas un de nous n'a pu retenir ses larmes. En le pleurant, ce n'est pas le vice-président incomparable que nous regrettons, c'est l'ami que tous vous avez connu, l'homme au cœur généreux, aux idées larges, au caractère gai, se donnant tout entier au plus humble comme au plus fortuné, et par son amabilité maintenant parmi nous une solidarité et union exemplaires. Les regrets bien sincères que nous fait éprouver sa perte sont, j'en suis certain, partagés par toutes les sociétés auxquelles il apportait avec tant de plaisir son précieux concours.

UN ACCIDENT, BOULEVARD DE MULHOUSE. — Un garçon d'une douzaine d'années, Auguste Ballinguant, passait, lundi après-midi, boulevard de Mulhouse, portant en main une bouteille de bière. Etant tombé, il se fit de sérieuses contusions à la figure et les éclats de verre lui causèrent aux mains de profondes coupures d'où le sang s'échappait abondamment. Après avoir reçu des soins dans une pharmacie, Auguste Ballinguant a été reconduit chez ses parents, rue de la Potennerie.

UN ALLUMEUR DE RÉVERBÈRES ATTAQUÉ. — Lundi matin, vers deux heures, un allumeur de réverbères, Auguste Vilde, âgé de 42 ans, demeurant rue Bernard, 81, éteignait des becs de gaz, rue de Lannoy. Il se trouvait près de la ferme de Maufait lorsqu'il fut attaqué et roué de coups par des individus pris de boisson. A ses appels les agresseurs s'enfuirent au plus vite.

Auguste Vilde a informé la police.

QUI CASSE LES VITRES... — L'ivresse est mauvaise conseillère. Dimanche soir, Henri Roinmelare, forgeron, âgé de 25 ans, demeurant rue de Soubise, se trouvait à l'estaminet de M. Fontaine, cabaretier, rue de la Tuilerie, 54, ayant bu plus que de raison. Comme on lui refusait à boire, il brisa les vitres pour manifester son mécontentement. Un procès-verbal a été rédigé à sa charge.

IL FAUT RESPECTER LES TOMBES. — Une ménagère, Angèle Léca, âgée de 49 ans, demeurant rue des Longues-Haies, s'est vu dresser procès-verbal, dimanche matin, vers onze heures, pour avoir cueilli des fleurs sur les tombes du cimetière.

PARAPLUIE VOLÉ. — Lundi matin, vers sept heures et demie, un habitant de la rue de l'Epeule, Henri Vangueluwe, étant entré à la grand'porte, y oublia son parapluie. Quelques minutes après, il revint sur ses pas, mais le parapluie avait disparu. Plainte a été déposée à la police.

JEUX DE HASARD. — Dans la journée de dimanche, huit procès-verbaux ont été rédigés à des jeunes gens qui jouaient à des jeux de hasard sur la voie publique.

**LES MÉNAGÈRES** feront bien de penser à leur beurre de provision, et de se rappeler que la laiterie d'Oostcamp garantit la pureté et la parfaite conservation de ses beurres.

Adresser au plus tôt les commandes, rue du Bois, 13.

Prix du beurre salé mis en pots : 3 fr. 30 le kilog.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un monteur, Clovis Nuttin, âgé de 35 ans, demeurant à Hersaux, a été blessé à la main droite par une paille de fonte. M. le docteur Picquet a examiné l'ouvrier, qui travaille pour le compte de M. Georges Catteau, appreteur, et lui a ordonné dix jours de repos.

— A la teinturerie-apprêt de M. Emile Roussel, l'un des ouvriers, Georges Baudin, âgé de 20 ans, demeurant à Wattrelos, a été brûlé au membre supérieur droit, par des produits chimiques. Un mois de repos lui a été ordonné par M. le docteur Lepers.

— Un magasinier, Alfred Verhoest, âgé de 22 ans, demeurant rue Bernard, travaillant pour le compte de MM. C. et J. Pollet, fabricants, s'est fait une entorse au pouce gauche en tombant.

— Dans le même établissement, Pierre Kindts, encolleur, âgé de 21 ans, demeurant rue Olivier-de-Serres, a eu deux doigts de la main droite écrasés par les organes de son métier. M. le docteur Picquet lui a prescrit trois semaines de repos et a ordonné à Alfred Verhoest six jours.

— A la fonderie de M. Félix Demeester, l'un des ouvriers, Louis Chantraine, âgé de 26 ans, demeurant rue Carnot, à Wattrelos, a été blessé au pouce gauche par un clou. M. le docteur Bernard lui a prescrit huit jours de repos.

— Un tisserand, J.-B. Guydet, âgé de 54 ans, demeurant rue de Rome, s'est blessé aux reins en portant une chaîne. M. le docteur Picquet a examiné l'ouvrier, qui travaille pour le compte de MM. L. Glorieux et fils, et lui a ordonné huit jours de repos.

— Paul Beriquet, manœuvre, âgé de 19 ans, demeurant rue Jacquart, a été blessé au pouce gauche pendant son travail. L'ouvrier, qui est occupé pour le compte de M. P. Planquart, entrepreneur, devra, d'après M. le docteur Picquet, chômer trois semaines.

— Au peignage de l'Epeule, un homme de peine, René Parent, âgé de 55 ans, demeurant rue Watt, cour Six, s'est blessé au gros orteil gauche en tombant. Quinze jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Lepers.

TROUVAILLE. — Il a été trouvé, lundi après-midi, vers trois heures, rue du Moulin, un voile blanc. Le réclamer rue Eugène-Motte, 12, au Rayerdi.

ENTERREMENTS DU MARDI 17 JUIN 1902. — M. Edmond Lesaint, neuf heures et demie, église Notre-Dame. — M. Louis Dujardin, neuf heures un quart, église Sainte-Elisabeth. — Mlle Marie Bourgois, quatre heures, église du Très-Saint-Rédempteur.

OBIT DU MÊME JOUR. — M. Louis Fucques, dix heures, église St-Martin.

ON TROUVE à la Librairie du *Journal de Roubaix*, 71, Grande-Rue :

Des règlements de jeu de fléchettes ;

Des règlements de jeu de piquet. 7307

BEURRE PAUL. — Seul dépôt pour Roubaix : 1, rue Pellart ; arrivages tous les jours. Produit irréprochable. Beurre en mottes, 1 fr. 30 la livre ; en pièces, 1 fr. 50. Téléphone 344. Beurre provision, 2 fr. 95 le kilo. 3716

### Communications

ROUBAIX. — Cercle Artistique (section de Roubaix). — La section de Roubaix du Cercle Artistique n'a rien de commun avec la « Société Artistique de Roubaix-Tourcoing » pas plus qu'avec le « Cercle Artistique de Roubaix ». Cette section, sous la présidence de M. Ed. Silvercruys a son comité composé comme suit : directeur, M. A. Lambin ; trésorier, M. Lary ; secrétaire, M. L. Mahieu ; rapporteur de la section dramatique, M. Dronoël ; archiviste, M. Castelain ; rapporteur de la section musicale, M. Georges ; archiviste, M. Dolphens. — Par suite de sa priorité, le Comité de la section de Roubaix devient Comité départemental (art. 1 des statuts) ; des sections sont en formation à Tourcoing, Croix, Halluin, Lannoy, Lille, etc. — Les personnes s'occupant à un titre quelconque de théâtre, littérature, peinture, sculpture, musique vocale ou instrumentale, qui désirent faire partie de la section ou de l'une des sections mentionnées plus haut, sont priées de s'adresser à M. Lambin, directeur départemental, 37, rue Saint-Quentin, qui leur donnera à ce sujet tous les renseignements désirables.

### CROIX

L'ADJUDICATION DES FOURNITURES PHARMACEUTIQUES était fixée pour le lundi 16 juin. Au département, on a constaté que les quatre pharmaciens de Croix avaient soumissionné sans rabais. L'adjudication a été déclarée nulle.

LA « PATRIOTE » A LA FÊTE DE LENS. — La société de gymnastique la « Patriote » vient de remporter un nouveau succès dans sa participation à la fête-concours de Lens. Les prix suivants lui ont été décernés : 1er prix de mouvements d'ensemble, spéciaux et à mains libres ; 1er prix de pyramides avec engins ; 1er prix de pyramides sans engins ; 1er prix de boxe ; 2e prix de bâton.

En outre, neuf prix individuels lui ont été attribués, savoir à MM. Henri Créteur, Alphonse Pinoy, Eugène Bourgois, J. Honorez, Gaston Gueniez, Gustave Rassez, Arthur Desmarchelier, Jean Debacker, Louis Zynghedauw. Enfin, un prix d'apparat consistant en un magnifique bronze d'art lui a été décerné pour sa belle tenue au défilé.

Ces différents prix sont exposés chez M. Lecomte, estaminet du Gymnase. A la demande générale des sociétaires, aucune réception ne sera faite à la « Patriote » ; celle-ci doit se rendre très prochainement à un autre concours où sa valeur lui prépare sans doute de nouveaux lauriers.

UN ACCIDENT s'est produit, lundi soir, au Patronage Léon XIII. Vers sept heures et demie, la section des pupilles de la société « la Vaillante » s'exerçait au tir à la petite carabine de salon, sous la surveillance de M. l'abbé Delataeur, vicaire. Les tireurs se servaient de balles de six millimètres, pareilles à celles qui sont en usage aux tirs des champs de foire. Au moment où le jeune Gustave Lesage, âgé de 14 ans, faisait ses pointe, un de ses camarades, Désiré Fourneau, âgé de 20 ans, commit l'imprudence de traverser la cour, en franchissant la ligne de tir au-delà de la cible, et il fut atteint par un projectile un peu au-dessus et à droite du nez. Le blessé qui ne souffrait pas, se rendit lui-même à la pharmacie Fouréanné, puis chez les parents de Gustave Lesage, où M. le docteur Barroyer avait été appelé par les soins des directeurs du patronage. Le praticien, après examen, a déclaré que la blessure était sans gravité et que le jeune homme en serait quitte pour quelques jours de repos. L'extraction du projectile n'a pas été opérée.

UN POCHARD AU VIOLON. — Dans la soirée de dimanche, le garde Sprict, témoin du scandale causé par un ouvrier agricole, Alphonse Claeys, 55 ans, demeurant à Croix, rue Verte, au Pugeot, qui était en état d'ivresse, l'a enfermé à la prison municipale. Le pochard a été lundi l'objet d'un procès-verbal.

### WASQUEHAL

## AUDACIEUSE AGRESSION LE LONG DU CANAL

### Une jeune fille baillonnée par un malfaiteur

**Courageuse défense de la victime. Arrestation du coupable**

La berge du « vieux canal » a été lundi après-midi le théâtre d'une scène de sauvagerie qui aurait pu tourner au drame sans la courageuse résistance de la victime. L'endroit est des plus déserts. La berge, derrière la briqueterie Leroy, avant la jonction du canal de Roubaix, est plus basse que la campagne et elle est, même en plein jour, peu fréquentée.

Il était environ une heure un quart, une jeune fille, Marie Déjonckere, âgée de 21 ans, servante chez M. Desrousseaux Richard, cultivateur et maraîcher, se rendait à la pharmacie pour y faire un achat. Elle suivait le canal ; une autre jeune fille qui devait d'abord accompagner sur ce chemin désert, venait de la quitter, pour se rendre dans une autre direction. Tout à coup, un individu qu'elle n'avait pas vu venir et qui probablement s'était caché, dans les hautes herbes du talus, se jeta sur elle et voulut l'entraîner en lui faisant des propositions malhonnêtes. La jeune fille, dominant son premier effroi, se mit en devoir de se défendre. Le malfaiteur employa la violence. La pauvre fille fut terrassée, frappée et traînée dans la boue ; à un moment même elle fut près de succomber : le lâche agresseur avait réussi à lui mettre un mouchoir dans la bouche pour étouffer ses cris.

Cependant, Marie Déjonckere, dans un effort suprême, parvint à se dégager en bousculant le drôle. Sans plus tarder elle se rendit en courant chez son frère qui demeure dans les maisons Delesalle, au Quesne, et en quelques mots le mit au courant de ce qui lui était arrivé. Le jeune Déjonckere avec quelques voisins se lança dans la direction du canal et après une courte poursuite fut assez heureux pour arrêter le malfaiteur. Celui-ci fut aussitôt amené à la Mairie et remis au garde Selosse qui l'enferma à la prison municipale, en attendant l'arrivée des gendarmes de Roubaix.

Le prisonnier a fait des aveux complets sur l'attentat qu'il avait prémédité sur la première femme qui passerait à l'endroit où il s'était caché. C'est un débardeur, du nom d'Albert Everaert, âgé de 24 ans, sujet belge, domicilié à Mouvaux-Barneul. Il a été remis dans la soirée aux mains des gendarmes et conduit à Roubaix.

UN ENFANT QUI TOMBE A L'EAU. — Lundi, vers six heures du soir, un petit garçon du nom de Jules Leclercq, qui jouait sur l'écluse, près l'estaminet Victor Delannoy, est tombé dans le canal. Fort heureusement, il fut aperçu par quelques personnes, entre autres par M. Gustave Libbrecht, conseiller municipal, qui fut assez heureux pour retirer l'enfant et le sauver ainsi d'une mort certaine.

## *Troisième Édition*

# DERNIÈRE HEURE

*DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS ET PAR FIL SPECIAL)*

### LE CAS DU GÉNÉRAL BONNAL

Paris, 16 juin. — D'après les renseignements recueillis auprès de différentes personnalités, le général Bonnal, qui a passé récemment devant un conseil d'enquête au sujet d'une captation d'héritage, sera complètement mis hors de cause.

### UN DRAME A HANOI. — MORT TRAGIQUE DU FILS DE L'AMIRAL BESNARD

Marseille, 16 juin. — Le courrier d'Haiphong, arrivé ici par la *Ville de la Ciotat*, publie la dépêche suivante :

Hanoi, 16 juin. — Le 8 mai, un drame s'est déroulé dans un établissement public de la rue des Teinturiers. Une vive altercation s'éleva entre MM. Garnier et Besnard, fils de l'amiral arrivé récemment au Tonkin. M. Besnard, très surexcité, proféra une menace de mort contre son adversaire et, à un moment donné, fit mine de sortir son revolver. M. Garnier sortant alors brusquement le saisit, fit feu à deux reprises sur M. Besnard, qui fut atteint en pleine poitrine. La mort a été instantanée. Le motif de la querelle était d'ordre absolument privé.

### LE CONCOURS DE GYMNASTIQUE D'ISSY

Paris, 16 juin. — Ce soir a eu lieu, rue des Saints-Pères, la distribution des prix de la Fédération des sociétés de gymnastique, dont le concours a eu lieu à Issy. 200 sociétés de gymnastique étaient représentées, venant du Nord, du Centre, de Bordeaux, de Lyon. Devant plus de 2,500 jeunes gens, M. Bieu a prononcé une allocution applaudie par ses auditeurs.

### LA PESTE A BORD DU *CAMBODGE*

Marseille, 16 juin. — Le *Cambodge* est toujours au Frioul. D'après le médecin, le malade suspect, un chauffeur du bord ne présenterait pas les symptômes de la peste. Il serait atteint d'une inflammation des intestins et serait maintenant en voie de guérison. Quoi qu'il en soit, le *Cambodge* demeure en quarantaine en observation.

### DÉCOUVERTE D'UNE BANDE DE MALFAITEURS A PARIS

Paris, 16 juin. — La police vient de mettre la main sur une bande de malfaiteurs. Elle a saisi chez eux une volumineuse correspondance émanant d'individus détenus dans toutes les prisons de France et même de soldats. Dans ces lettres, il n'est question que de coups faits ou à faire et le chef de la sûreté récoltera dans ces papiers de précieuses indications.

### BROYÉ ET DÉCHIQUETÉ PAR UN TRAIN

Cherbourg, 16 juin. — Un terrible accident s'est produit ce soir en gare de Gouville. Le train de Paris tamponna un malheureux jeune homme et le déchiqueta d'une façon terrible, broyant les chairs et projetant les débris de tous côtés. La tête vola à la hauteur des portières, projectile sanglant qui glaça d'épouvante les nombreux voyageurs. Ce jeune homme qui devait bientôt se marier était venu voir sa fiancée.

### LA SANTÉ DU ROI D'ANGLETERRE

Londres, 16 juin. — Ainsi qu'on l'avait annoncé, le roi s'est rendu ce soir à Windsor. Dans les milieux de la Cour, on assure que bien qu'il n'ait pas assisté à la revue d'Aldershot, le roi va beaucoup mieux et que c'est par simple précaution, sur le conseil de ses médecins, qu'il n'a pas présidé à cette solennité militaire.

### VOL AUDACIEUX A VARSOVIE UNE CIGARETTE FATALE

Vienne, 16 juin. — Les journaux racontent un vol audacieux commis à Varsovie à l'aide d'une cigarette. Le garçon de recettes d'un banquier, Constantin Kardaes, avait été envoyé à la Banque Impériale pour y verser 30,000 roubles. En chemin, il rencontra un étranger très bien mis qui lui demanda un renseignement et, après l'avoir remercié, lui offrit une cigarette, lui donna du feu et se retira. Après deux ou trois aspirations, le malheureux garçon de recettes s'affaissa et l'étranger, qui le suivait, s'approcha et s'empara de l'argent. Les recherches les plus actives pour retrouver le voleur n'ont donné aucun résultat.

### COTONS AMÉRICAINS

New-York, lundi, 16 juin 1902.

**Cours de clôture**

| TERME | New-York | | New-Orléans | |
|---|---|---|---|---|
| | CE JOUR | PRÉCÉD | CE JOUR | PRÉCÉD |
| JUIN ..... 1902 | 8.90 | 9.02 | 8.93 | 9.02 |
| JUILLET ..... | 8.63 | 8.75 | 9.00 | 9.16 |
| AOUT ..... | 8.33 | 8.48 | 8.47 | 8.58 |
| SEPTEMBRE ..... | 8.06 | 8.12 | 8.07 | 8.16 |
| OCTOBRE ..... | 7.93 | 7.99 | 7.83 | 7.89 |
| NOVEMBRE ..... | 7.86 | 7.93 | 7.74 | 7.80 |
| DÉCEMBRE ..... | 7.87 | 7.92 | 7.74 | 7.80 |
| JANVIER ... 1903 | 7.87 | 7.92 | — | — |
| FÉVRIER ..... | 7.87 | 7.92 | — | — |
| MARS ..... | 7.88 | 7.94 | — | — |
| AVRIL ..... | — | — | — | — |
| MAI ..... | — | — | — | — |

| RECETTES | CE JOUR | LA VEILLE |
|---|---|---|
| PORTS DES ÉTATS-UNIS. | 2,000 BALLES | 2,000 BALLES |
| PORTS DE L'INTÉRIEUR. | 2,000 — | 1,000 — |

## DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

M. LOUBET A SAINT-POL-SUR-MER. — Paris, 16 juin. — Il est maintenant certain que M. Loubet se rendra à Saint-Pol dans le mois d'août, probablement le 15. M. Loubet ne visiterait pas Dunkerque et repartirait pour Paris après sa visite au sanatorium.

POLICE. — Par décret en date du 5 juin courant, la juridiction du commissaire central de Lille et des commissaires de la sûreté et des délégations judiciaires est étendue sur les communes